



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de la
protection des populations**

Pau, le 26 juillet 2023

Service Santé, Protection Animales et Environnement

*Bureau des Installations Classées pour la Protection
de l'Environnement (ICPE)*

Références à rappeler dans toute correspondance :
Suivi par : Hélène JAEGLE

Monsieur le Directeur
Société EAUZONS !
Lieu-dit Berandean
32370 AUX AUSSAT

A l'attention de Félix HAGET

Référence : HJ/Env n°2023-162

Objet : Fin de la phase de consultation du public concernant
le projet de ferme aquaponique sur la commune de Lescar (64230)

Monsieur le Directeur,

La consultation publique par voie électronique de votre demande d'autorisation environnementale relative au projet de ferme aquaponique sur la commune de LESCAR s'est déroulée du 01 au 30 juin.

Pour information, le périmètre de la consultation s'est étendu sur un rayon de 3 km autour du projet tel que déterminé par la rubrique 2130 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Ont ainsi été consultées les communes de Lescar, Laroin, Artiguelouve et Lons.

J'ai l'honneur de vous informer qu'aucune observation n'a été émise de la part du public.

En conséquence, la phase de décision peut démarrer à compter du présent courrier, telle qu'elle est prévue par le code de l'environnement (article R. 181-41).

Cette phase a pour but de statuer sur votre demande d'autorisation environnementale et dure 3 mois en cas de passage du dossier au comité départemental des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Je vous adresserai prochainement un projet d'arrêté pour lequel vous serez invité à présenter vos éventuelles observations et remarques.

Je vous précise que votre demande sera présentée pour avis aux membres du CODERST, qui se réunira le 19 octobre prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
et par subdélégation,
L'Adjoint à la cheffe de service,



Benoît BOUCHETAL